

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Arquey, Mme Cayre, Mme Daubet; M. Bouquié; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Roques, M. Ruebenthaler, M. Sune, Mme Szymanski, Mme Verger, Mme Saudrais, M. Gil, Mme Fournier Bourgeade, M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier

Absente : Mme Vergnes, donnant pouvoir à Mme Verger

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente**:

Le P.V est adopté à l'unanimité.

3. **Présentation du budget primitif 2016** :

En préambule, M. le Maire demande à M. Montourcy, receveur du Trésor Public de Martel, de faire un commentaire général sur les finances de la commune. M.Montourcy constate les effets positifs de la gestion de la commune en 2015. Néanmoins, il souligne les 3 points qui restent préoccupants : les charges de personnel, les achats extérieurs, les charges financières. Ces charges (55%) restent supérieures à la moyenne (50 %).

Cependant, grâce aux recettes fiscales, la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute (291 194 €) est supérieure à la moyenne.

Mais les besoins sont tels que la CAF nette est négative (- 37 000€).

La dette va diminuer en 2016, cependant la commune reste tributaire des dotations de l'Etat et de Cauvaldor, qui sont à la baisse.

Le recours à l'emprunt n'est pas possible, mais comme il est indispensable de posséder un fonds de roulement (salaires du personnel, remboursement des emprunts, achats incontournables), il faut ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'une banque, ce qui n'est pas sans difficultés.

M.Montourcy indique que ne pouvant pas faire plus d'économies, nous n'avons qu'un seul levier, la hausse de la fiscalité.

M.Verdier demande pour quand est prévue la refondation de la DGF et de la DSR : M.Montourcy ne peut donner aucune précision, mais l'Etat apporte actuellement plus de moyens aux communes nouvelles et aux intercommunalités.

M. le Maire remercie M.Montourcy pour cette présentation. Il introduit alors l'examen du budget, rappelant qu'il s'agit du budget du maire. La commission des Finances a examiné ce budget. Il est préparé sans gros investissement ni gros emprunt. M le Maire ne propose pas de nouvelle hausse des taxes en 2016, car elle a été importante en 2015. La constitution du budget primitif avec l'inscription de 87 282 € en dépenses imprévues, devrait permettre de se passer de ce recours. Le désendettement est sensible tant sur le budget communal que sur celui de l'assainissement.

M Verdier « au nom de la minorité, rappelle qu'en 2015 nous avons voté une hausse importante des taux communaux parce que la situation l'exigeait. Cette année, le budget, discuté mardi dernier en commission des Finances, a été établi sans difficultés particulières sur la base des taux actuels. Nul ne sait actuellement la situation qui prévaudra en 2017 sur l'évolution des dotations de l'Etat et de Cauvaldor. Aussi, il nous paraît parfaitement normal de ne pas augmenter les taux cette année. »

Mme Cayre rappelle que Cauvaldor va appliquer une taxe de 0,6 % sur le Foncier Bâti.

M.Montourcy ajoute que la Taxe Ordures Ménagères va baisser de 0,3 %.

M le Maire rappelle que nous aurons perdu environ 70 000 € de DGF en 2 ans. Il faut aussi trouver d'autres recettes, telles que entre autres et à titre d'exemple le paiement des séjours camping-cars ...

Budget principal :

- Les recettes de fonctionnement : 1 961 813 €. établies par estimation en l'absence des données précises sur les dotations communautaires (juillet 2016) et de l'Etat. La commune met tout en œuvre pour les améliorer.
- Les dépenses de fonctionnement : il n'est pas possible de poursuivre les économies réalisées en 2014 et 2015, mais il n'y aura pas de relâchement dans la recherche des solutions les moins coûteuses. Il y a cependant des achats de matériel pour les travaux en régie, les études du PLU et d'autres dépenses incontournables. Il doit être versé une subvention de 26 618 € au budget assainissement et 11 780 € à celui du VVF. Il est versé 220 716 € à la section d'investissement.
- **Budget de fonctionnement : vote pour à l'unanimité**
- Les recettes en investissement (1 112 624 €): outre le virement de la section de fonctionnement et le retour de TVA sur la RD 803 en fin d'année (environ 190 000 €), elles proviennent de subventions liées aux opérations en cours ou prévues, ou de la participation d'associations (les Amis de Gluges ou Fondation du Patrimoine).
- Les dépenses d'investissement: (1 112 624 €): les travaux de la gendarmerie et l'accessibilité sont des programmes urgents. Pour l'obtention de la DETR, le programme est intégralement inscrit cette année mais se réalisera sur 3 ans. Il faut aussi achever les travaux du lotissement Maillol pour mettre en vente, et mener à bien la réfection du trottoir Avenue du Général de Gaulle et les travaux Place de la Liberté. Les divers investissements prévus : 507 127 €.
- **Budget d'investissement : vote pour à l'unanimité**

Assainissement :

- Les recettes d'exploitation (120 025 €): la redevance devrait apporter 58 000 € en 2016. Il est toujours nécessaire de verser une subvention exceptionnelle du budget communal de 26 618 €.
- Les dépenses (120 025 €) : en dehors des charges financières, les dépenses concernent une redevance au SYDED et un virement à la section d'investissement (10 028 €).
- Les recettes en investissement (187 763 €)
- Les dépenses (187 763 €): dont : raccordement du lotissement Maillol, travaux Avenue de Turenne jusqu'au parking Monti.
- **Budget d'assainissement : vote pour à l'unanimité**

VVF : le loyer ne suffit pas à couvrir les dépenses. Le budget communal doit apporter une subvention de 11 780 €. Une prochaine réunion avec les responsables donnera une idée des travaux à entreprendre dans ce village de vacances.

- **Vote pour à l'unanimité**

Lotissement Maillol : en prévision de la mise en vente cette année, il faut 83 490 € pour les derniers travaux.

- **Vote pour à l'unanimité**

Caisse des écoles : (7752 €) la commune apporte une subvention pour ces dépenses concernent essentiellement des achats demandés par les directeurs et les besoins liés aux Projets d'Ecoles.

- **Vote pour à l'unanimité**

CCAS : son budget sera voté par son Conseil d'Administration. Il sera ensuite présenté au Conseil Municipal.

Informations importantes du Maire :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Sous-Préfet a demandé la dissolution du Syndicat Martel-Montvalent. Il tient à exprimer son étonnement devant cette décision, d'autant plus que Cauvaldor n'a pas la compétence de gestion des équipements touristiques. En cas de dissolution et conformément aux statuts chaque commune reprendrait ce qui lui reviendrait, mais la zone de loisirs de Gluges serait à la charge de la commune. La commune seule ne peut entretenir ces équipements alors que la Dordogne est une rivière majeure dans l'espace touristique du nord du Lot et que Gluges y offre la seule baignade surveillée.

A l'unanimité, le conseil municipal exprime son incompréhension et désapprouve cette décision du Sous-préfet.

- Monsieur le Maire veut réagir à l'article paru dans la presse locale rapportant des propos de l'intersyndicale de la SOLEV. Ces délégués n'ont jamais contacté le maire, dont la porte est toujours ouverte. Les élus de Martel sont préoccupés par cette situation et les difficultés humaines et sociales et économiques qu'elle engendre. Le Maire rappelle que depuis son élection, il s'est occupé de cette entreprise (déplacement du chemin de Carlo...) alors même que la compétence de l'économie industrielle appartient à Cauvaldor et à la Région.

Fin du Conseil à 22 h.